

Mot introductif à la Semaine de l'Histoire de l'Indianocéanie 2017

Prosper Eve

► **To cite this version:**

Prosper Eve. Mot introductif à la Semaine de l'Histoire de l'Indianocéanie 2017. Revue Historique de l'océan Indien, Association historique internationale de l'océan Indien, 2018, pp.21-27. hal-03249770

HAL Id: hal-03249770

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03249770>

Submitted on 4 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mot introductif
A la Semaine de l'Histoire de l'Indianocéanie 2017
Par Prosper Eve
Président de l'AHIOI

M. le Représentant de M. le Maire de Saint-Denis,
M. le Directeur de l'Action Culturelle – océan Indien
M. le Représentant du Président de l'Université de La Réunion,
M. le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines,
Mme la Directrice de l'Institut Confucius,
Chères et chers collègues enseignants,
Chères étudiantes et chers étudiants,
Mesdames, Messieurs,

En tant que président de l'Association Historique Internationale de l'Océan Indien (A.H.I.O.I.), c'est avec plaisir que je participe à cette séance d'ouverture de la *Semaine de l'Histoire de l'Indianocéanie*, au début de cette matinée du 13 novembre 2017.

Tous nos partenaires méritent d'être chaudement remerciés et applaudis. Sans leur appui financier, cette rencontre n'aurait pas pu se tenir, car l'argent reste le nerf de la guerre. D'abord, M. le maire de Saint-Denis représenté par M. René-Louis Pestel, son adjoint à la Culture, ainsi que par M. Laurent Segelstein, Chargé de mission patrimoine. Ensuite M. le Directeur de la DAC-OI. Grâce à leur bienveillance, nous pouvons assurer la venue des intervenants extérieurs et la valorisation de ces travaux. Je joins à ces remerciements évidemment M. le Président du Conseil régional qui n'est pas représenté ici ainsi que Mme la Présidente du Conseil départemental.

J'apprécie particulièrement l'intérêt porté à cette manifestation scientifique – qui vise à resserrer les liens entre chercheurs du Sud et du Nord – par M. le Président de l'Université de La Réunion représenté par M. le vice-président Gilles Lajoie, et par M. le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Jean-Michel Jauze, représenté par le vice-doyen à la recherche, le professeur Carpanin Marimoutou.

Une nouvelle fois, la directrice de l'Institut Confucius est à nos côtés pour accueillir dans les meilleures conditions nos collègues des universités de Chine. Merci, Madame la Directrice pour votre implication et votre professionnalisme.

J'adresse mes sincères remerciements à tous les collègues des universités de Jinan, de Guangzhou en Chine, de Pondichéry, de Calcutta, de Bénarès en Inde, de Paris 7, de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, d'Amiens en France hexagonale, du Réduit à Maurice, d'Antananarivo à Madagascar, et de La Réunion, qui ont bien voulu accepter d'être des nôtres, malgré la lourdeur de leurs charges. J'ai une pensée particulière pour Serge Bouchet,

qui à mes côtés en tant que trésorier de l'A.H.I.O.I. ne ménage pas ses efforts depuis de longs mois pour que cette opération vive, de même que pour Raymond Monjole, doctorant, qui s'est beaucoup impliqué pour accueillir nos intervenants extérieurs.

Je n'oublie pas M. Patrick Nurbel qui est là pour donner une autre vie à ces six journées de travaux.

J'espère que nos étudiants du département d'Histoire tireront le plus grand profit de cette manifestation qui a été pensée pour eux lorsqu'elle a été portée sur les fonts baptismaux.

En tant qu'organisateur de cette manifestation je ne peux limiter mon propos introductif aux seuls remerciements, je me dois d'inscrire cette fête de l'Histoire dans son contexte historique annuel et présenter les thèmes retenus pour les trois séquences de cette nouvelle rencontre scientifique internationale et pluridisciplinaire.

Cette année 2017 est assez singulière parce qu'elle correspond au bicentenaire d'au moins quatre événements marquants de l'Histoire de l'île de notre pays organisateur.

L'année 1817 met la jeune société réunionnaise sur de nouveaux rails et provoque des changements majeurs dans des domaines essentiels : l'abolition de la traite sonne le glas du système esclavagiste, l'arrivée des lassalliens et des clunisiennes pour tenir des écoles primaires gratuites pour les enfants des deux sexes de familles libres constitue la première intervention d'envergure de l'Etat pour promouvoir l'éducation dans les familles libres déshéritées, le remplacement des lazaristes par les spiritains est destiné à faciliter le travail de conversion des esclaves au catholicisme, la modernisation de la fabrication industrielle du sucre avec l'adoption de la machine à vapeur annonce l'entrée de l'île dans l'ère du progrès.

Pour ne pas allonger cette séance d'ouverture, nous ne présenterons ici que deux de ces événements.

D'abord, l'abolition de la traite dans les colonies françaises. A la veille de la révolution française, des protestants anglo-saxons introduisent les idées abolitionnistes en France. La *Société des Amis des Noirs* fondée en 1788 à Paris est fille de l'*Anti Trade Slavery Society* de Londres. Toutes les sociétés anti-esclavagistes fondées à sa suite ont des liens solides avec Londres. Ces sociétés sont animées par des protestants et quelques catholiques non représentatifs de leur hiérarchie, tel l'abbé Grégoire, prêtre constitutionnel. Le pasteur Benjamin-Sigismond Frossard publie en 1789 *La Cause des nègres* dans lequel il conteste l'interprétation du mythe de Cham qui depuis l'Antiquité a enfermé les Noirs dans la malédiction et justifié leur esclavage. Il précise que l'esclavage est contraire aux préceptes de la religion chrétienne, c'est-à-dire la liberté d'agir et de juger, l'égalité qui unit tous les hommes et la charité qui anime tous les cœurs. L'Évangile interdit aux chrétiens de participer à une entreprise qui corrompt les maîtres et abrute les esclaves. Les pasteurs sont invités à défendre les droits de l'humanité outragés par l'esclavage. Dans ses propositions, il allie droits de l'Homme et

principes chrétiens. C'est un partisan de l'abolition graduelle. Il faut abolir la traite, son extinction est un préalable pour parvenir à l'abolition de l'esclavage. Le 12 décembre 1792, il présente devant l'assemblée nationale une *Adresse sur l'abolition de la traite des nègres* où il fait valoir cette thèse. Le 4 février 1794, la Convention montagnarde, célèbre pour ses mesures ultérieures de déchristianisation, décrète l'abolition de la traite des Noirs dans les colonies françaises et accorde la citoyenneté française à tous les hommes sans distinction de couleur domiciliés dans les colonies ainsi que tous les droits assurés par la constitution. Ce décret n'a que des effets limités. Il n'est pas appliqué dans les îles Mascareignes. Il est remis en cause par Bonaparte, homme d'ordre, le 20 mai 1802 lorsqu'il rétablit l'esclavage dans les colonies françaises déstabilisées par les révoltes d'esclaves et la colère des colons. Les abolitionnistes sont assimilés à des fauteurs de troubles. Comme l'écrit Chateaubriand : « Avec de grands mots, on a tout perdu ; on a éteint jusqu'à la piété, car qui oserait encore plaider la cause des Noirs après les crimes qu'ils ont commis ».

La Grande-Bretagne, première nation esclavagiste, vote en 1807, par la voie parlementaire, l'abolition de la traite des Noirs et en 1833 abolit l'esclavage. L'implantation des Anglais à l'île Bourbon le 9 juillet 1810 et à l'Île de France le 3 décembre suivant aboutit à la publication aux Mascareignes de l'interdiction de la traite le 14 mai 1811. Les contrevenants sont qualifiés de félons et peuvent être condamnés à être transportés outre-mer pendant quatorze ans au maximum pour être employés à des travaux forcés pendant cinq ans au plus et trois ans au moins. A l'île Bourbon, les félons n'ont pas été poursuivis avec rigueur. En juillet 1813, le tribunal de première instance de Saint-Denis refuse de statuer sur le cas d'un navire qui transporte des esclaves, en prétextant que les lois interdisant la traite n'ont pas été enregistrées par les tribunaux de Bourbon. La Cour d'Appel confirme cette sentence en novembre.

Les colons attendent du retour de la paix et du rétablissement de la monarchie, la consolidation de l'ordre ancien et la reprise de la traite pour renouveler et grossir leurs ateliers. Dans l'esprit public, l'abolition de la traite des esclaves est liée à des traités imposés par les vainqueurs de 1814-1815. En effet, les Anglais imposent en 1814 au congrès de Vienne la suppression du commerce des esclaves. Par souci de leur réputation internationale, les gouvernements de la Restauration se montrent résolus à remplir les engagements pris en 1814 et en 1815. Après les Cent jours, Louis XVIII cède aux instances britanniques. Il affirme son désir d'interdire dans les colonies françaises. Le gouverneur de Bourbon en novembre 1816 est rappelé pour avoir laissé vendre des esclaves importés sur son territoire. L'ordonnance royale du 8 janvier 1817 prohibe la traite des Noirs dans les colonies françaises. Cette ordonnance est enregistrée à Bourbon le 27 juillet suivant. La législation se fait alors de plus en plus sévère contre les négriers. Une croisière est chargée de donner la chasse sur la côte de l'Afrique à partir de 1818. Cependant, à l'île Bourbon jusqu'en 1830, la traite continue de manière clandestine. Le personnel administratif et les forces de l'ordre sont si

corrompus que le gouverneur a du mal à arrêter les contrevenants et surtout à faire condamner les coupables. Cependant, personne ne peut nier l'intention du roi de France. La marche vers l'abolition est bel et bien entamée.

Ensuite, l'autre événement majeur de l'année 1817 qui bouleverse l'histoire de l'île Bourbon, c'est l'installation de la machine à vapeur pour fabriquer le sucre. L'utilisation de la machine à vapeur a été envisagée par l'abbé Rochon, qui connaît bien l'océan Indien, puisqu'en 1768 il y est venu en mission pour reconnaître les écueils de la mer des Indes et déterminer la route la plus sûre pour se rendre aux îles de France et de Bourbon³. Se plaçant dans une perspective anti-esclavagiste et conforme aux intérêts du capitalisme, il en recommande l'adoption pour les sucreries dans les colonies : « Si cette force motrice était adoptée par les colons dans les moulins à pressurer la canne, combien de milliers d'esclaves voués à des fatigues extrêmes seraient soulagés par ce moyen ». En 1817, sur son habitation du Chaudron, Charles Desbassayns équipe son usine du Chaudron d'une machine à vapeur (Fawcett de 6 CV). Les sucriers imitent son modèle rapidement. En quelques mois, selon l'ingénieur Gaudin, plusieurs dizaines de machines à vapeur commandées en Angleterre sont livrées à Bourbon. De 1818 à 1821, 85 usines apparaissent. En 1822, les moulins à vapeur représentent 12% des moulins. En 1823, la vapeur dépasse le manège, et devient le premier moteur. En 1836, sur 144 moulins affectés à la fabrication du sucre, 94 sont à vapeur, soit 65,2%, en 1842, la vapeur représente 72% des moteurs et en 1847, 78%. L'île Bourbon est un modèle en la matière. Jusqu'en 1848, 148 usines ont utilisé 156 machines à vapeur. L'avance prise par l'île Bourbon mérite d'être soulignée, car les Antilles Françaises ont pris de longues années pour voir la vapeur l'emporter. En Martinique, il n'existe que 12 moulins à vapeur en 1836, 20 en 1845.

Comme à l'accoutumée, trois manifestations ponctueront cette semaine. Pour continuer la réflexion commencée lors de deux précédents colloques sur la question des migrations, les deux premières journées donneront lieu à des échanges sur le thème *Routes, flux, réseaux en Indianocéanie du VIII^e siècle à nos jours*. Comme il s'agit du premier colloque qui doit débiter après cette séance inaugurale, je dois justifier sur le champ le choix de ce thème et le contextualiser.

Trois grandes périodes dans l'étude des routes, flux, réseaux en Indianocéanie ont été proposées aux intervenants :

Une première période est celle, dont les origines chronologiques sont obscures, qui précède les entreprises coloniales, et voit le champ occupé par les Austronésiens, puis les Chinois, les Arabes, etc. Les flux – restreints – d'hommes ou de marchandises, souvent « sud-sud », relient entre eux la Chine, le golfe persique, certains royaumes africains comme le Zimbabwe, autour de produits de « luxe » et d'esclaves.

³ Abbé Rochon, *Voyage à Madagascar et aux Indes Orientales*. Paris : Prault, 1790, p. 109 et p. 114-115.

Une deuxième période est celle des empires coloniaux et de l'affrontement successif des Portugais, Anglais, Français. Dans quelle mesure ces nouveaux venus ont-ils pris la place des anciens acteurs ? Les produits sont-ils identiques et d'identique origine (luxe, esclaves) même si les destinataires varient ? Les routes se superposent-elles ? Plus que de mettre en relation, les routes, flux et réseaux n'ont-ils pas pour but de donner une identité irréductible aux colonies, en les ségréant des autres, car la route est « fédératrice et génératrice d'État » selon Febvre ?

Une troisième période correspond à la décolonisation et à la « mondialisation ». Il ne s'agit plus de séparer, mais de relier, d'échanger, de produire de la richesse. Les routes et les flux s'effacent devant les nœuds et les réseaux.

S'interroger sur les *Routes, flux et réseaux en Indianocéanie* ne saurait se limiter à faire la nomenclature de ces éléments dans la zone, ni à en étudier les spécificités, adaptations et variations locales. La méthodologie du catalogue, qui a connu de beaux jours au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, ne génère qu'un apport scientifique homéopatique.

Dans l'espace indianocéanique, il convient d'abord de souligner que la « route », quelle qu'en soit la nature – terrestre, maritime, aérienne – est une création de l'être humain. Cette construction impose l'idée de pratiques régulières, façonnée par l'usage dense et de long terme. Sa permanence et sa « résilience » (au sens de « renaissance après une interruption/disparition ») apparaît comme un élément heuristique fondamental pour l'étude des phénomènes de transmission des formes dans la longue durée, même après avoir subi et intégré d'importantes perturbations. La périodicité des voyages, le guidage, l'aménagement des passages, la maîtrise des contextes matériels, le partage des objectifs avec les membres des expéditions, l'appropriation au monde des destinataires, doivent être aussi objets d'interrogations.

La question du/des réseau/x est aussi posée. Le vocable est compris à la fois comme filet qui couvre un territoire et le dessert, qui supporte les flux et comme élément de structuration des établissements et des points de peuplement, en particulier pour leur taille relative et leur espacement. Le concept de réseau recouvre tous les espaces de trajet qui offrent une permanence : l'espace de la traite servile de l'armateur, celui de l'acheminement du sucre vers l'Europe, celui de la circulation des touristes, de l'échange de données numériques... Sa caractéristique est d'être fortement anastomosé (connecté, connexion). Les nœuds du réseau sont plus permanents que les tronçons qui ne cessent de changer dans le temps, surtout lorsque de nouvelles voies, plus rectilignes, en remplacent d'autres. Mais étudier la dynamique du réseau dans le temps ne peut dispenser d'une réflexion sur les échelles spatiales : les rythmes peuvent être très différents à l'échelle des itinéraires régionaux et à celle des tracés locaux. La mobilité ou la pérennité qui s'observe à une échelle ne peut se généraliser à l'autre, même si les différentes échelles n'agissent pas indépendamment les unes des autres.

Enfin, les routes, flux, réseaux, s'inscrivent en des contextes

politiques. La médiologie forme l'hypothèse qu'aucun groupe ne peut se fonder sur lui-même, et que les échanges horizontaux entre les membres d'une communauté ne suffisent pas à maintenir sa cohésion dans le temps. C'est la croyance commune dans un référent extérieur (passé mythique, transcendance, projet utopique, valeurs posées comme universelles) qui soude le collectif. Le rapport à cet élément extérieur est à l'origine des routes, flux, réseaux.

Pendant les trois journées suivantes, les 15, 16 et 17 novembre, des interventions graviteront autour d'un thème qui fait sens aujourd'hui, *L'animal en Indianocéanie de l'Antiquité à nos jours*. L'Association Historique Internationale de l'Océan Indien (A.H.I.O.I.) peut s'enorgueillir d'avoir retenu ce thème de recherche cette année. D'abord, parce qu'à La Réunion le massacre des animaux et notamment des oiseaux ainsi que des tortues de terre et de mer a été tel pendant le premier demi-siècle de colonisation française, que de nombreuses variétés ont totalement disparu. Ensuite, parce que depuis la contamination du cheptel bovin, cette question est plus que jamais, éminemment d'actualité.

Depuis l'Antiquité, le massacre des animaux n'a pas connu de répit dans le monde entier. Le 13 juillet 2017, *Le Journal de l'île de La Réunion* consacre un long article à l'extinction de masse des grands animaux qui s'accélère, en s'appuyant sur les travaux de Rodolfo Dirlo, professeur de biologie à l'université de Stanford. Ce chercheur a mis en évidence la sixième extinction de masse, la cinquième ayant été celle des dinosaures, voilà 66 millions d'années. Le déclin des animaux sauvages est attribué principalement à la disparition de leur habitat, à la surconsommation des ressources, la pollution ou le développement d'espèces invasives et de maladies.

Au début du XX^e siècle, les chiens errants semaient la panique dans les centres des quartiers lorsqu'ils poursuivaient les chevaux. En 2017, ils continuent à faire parler d'eux. Ces derniers mois, à plusieurs reprises ils ont déchiqueté des moutons, des cabris, des chèvres dans les pâturages, ou des poules pondeuses dans les batteries, et ont soulevé l'indignation des éleveurs qui ont manifesté leur désarroi devant la préfecture au milieu de la semaine dernière⁴.

Le droit concernant les animaux a connu une évolution majeure au début de l'année dernière. Ce n'est pas innocemment que nous avons prié un juriste spécialiste de cette question à venir nous présenter les fruits de sa réflexion, le professeur François-Xavier Testu. D'ailleurs, jeudi dernier 9 novembre, une sanction rarissime de six mois de prison avec sursis et 500 euros d'amende a été prononcée par le tribunal correctionnel de Saint-Denis à l'encontre d'un septuagénaire de Bras-Panon pour avoir traîné à l'arrière de

⁴ *Journal de l'île de La Réunion*, 8 novembre 2017, « Les éleveurs en ont assez des chiens errants », p. 10.

sa voiture une jeune chienne attachée à une chaîne⁵.

La contamination du cheptel bovin à La Réunion par l'introduction de bêtes malades au moment du scandale de la vache folle en Europe suscite souvent des appels à la prise conscience. Le jour de la Toussaint, *Le Journal de l'île de La Réunion* titre en une, « Leucose bovine, prophylaxie zéro, les Réunionnais condamnés à manger de la vache malade ». Comme le temps présent intéresse l'historien, dans le cadre de ce colloque, une association mobilisée sur ce sujet a été invitée pour nous apporter ses éclairages.

La dernière journée, le 18 novembre de « Nouvelles approches sur la question de l'esclavage » retiendront notre attention.

Une nouveauté cette année, au cours de cette semaine. Conformément à un vœu exprimé par la municipalité de Saint-Denis qui nous accueille, chaque journée se terminera par une conférence destinée à un public plus large, puisque la journée, nos travaux ne sont pas accessibles à ceux qui travaillent.

Je souhaite à toutes et à tous une bonne semaine de travaux, de même que de fructueux et courtois débats.

⁵ *Journal de l'île de La Réunion*, 10 novembre 2017, « Chien traîné par une voiture : peine exemplaire pour le maître déchu », p. 4.